

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 septembre 2013

Absents ayant donné pouvoir : Guénola CHEVRE BALEIGE, Richard BORIE, Francis MILLERAND, Charlène GIROIR

Absents : Alain LIEBGOTT, Marie-Laurence POIRIEZ, Bruno NICOLEAU, Jacky GRANDILLON, Maryse EUSOP, Mariane LUQUÉ, Claudine CERVO

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Puis Madame BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2013. Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **TOURISME**

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le projet de création d'un Office de Tourisme intercommunautaire avec délégation de la compétence "tourisme" à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Monsieur le maire informe qu'une étude sur le développement touristique du Pays Marennes Oléron a été lancée il y a plus d'un an par le Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron, en vue de faire évoluer l'organisation touristique locale. Il s'agit notamment de renforcer la professionnalisation des Offices de Tourisme avec pour objectif de créer une organisation structurée capable de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, au regard de l'évolution des métiers, de la montée en puissance d'internet, de la commercialisation en ligne, des smartphones... Aussi, est-il envisagé la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

Monsieur Lionel PACAUD, directeur de la Maison du Tourisme du Pays Marennes Oléron, présente le projet de création de cette structure, tout en évoquant les enjeux en matière d'économie touristique, les conséquences en matière de transfert de compétence "tourisme", de perception des taxes de séjour... Il précise que l'étude a été lancée il y a deux ans par le Pays Marennes Oléron. Le tourisme représente un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros et 5 000 emplois directs et indirects.

Au cours de la première phase de diagnostic, 5 000 personnes ont été interrogées. Il est apparu que des points étaient à améliorer dans le domaine de la restauration, l'hébergement, les paysages... Il y a un besoin de professionnalisme, de montée en qualité. Il y a actuellement douze Offices de Tourisme sur le Pays Marennes Oléron avec un fonctionnement reposant sur du personnel polyvalent. Toutefois, le comportement des touristes change, ce qui exige une organisation plus structurée et non plus atomisée.

Le département de la Charente-Maritime est le deuxième département touristique au niveau national, le Pays Marennes Oléron représentant 23 % de la consommation touristique au sein du département. Compte tenu de l'évolution technique et technologique, il convient que le Pays Marennes Oléron ne soit pas décroché d'un point de vue touristique. En Charente-Maritime, certains territoires se sont déjà organisés, comme le Pays Rochefortais, la Saintonge... Bientôt, compte tenu de la nouvelle réglementation en matière de décentralisation, la compétence "tourisme" devra être assurée au niveau intercommunal.

Le projet consiste à fédérer les douze Offices de Tourisme présents actuellement sur le Pays Marennes Oléron, et qui représentent vingt-deux équivalents temps plein, et la Maison du Tourisme. Il s'agit de créer une structure de catégorie 1 avec formation de différents pôles (web, commercialisation, administration...). Chaque commune garderait physiquement son Office de Tourisme. La compétence "tourisme" serait déléguée aux communautés de communes puis déléguée au Pays Marennes Oléron. Tout le personnel serait repris. Il s'agirait d'une association avec des élus, des socioprofessionnels. Il y aurait harmonisation de la taxe de séjour entre les communes.

L'objectif est donc la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire de catégorie 1, avec délégation de la compétence "tourisme".

Monsieur FROC souligne qu'il y a actuellement des taxes de séjour diverses selon les communes. Il demande si, dans le cadre de l'harmonisation de ces taxes, il pourra y avoir cependant des taxes différentes avec application de ces taxes selon des périodes différentes.

Monsieur PACAUD précise que cela ne pourra être applicable.

Monsieur BARON demande quel est le montant des taxes de séjour.

Monsieur PACAUD informe que le montant dépend du nombre d'étoiles des campings, des hôtels...

Monsieur le maire souligne que la Maison du Tourisme a aujourd'hui un rôle de promotion mais n'a pas de fonction d'accueil. Le but du projet est d'avoir un seul employeur, la Maison du Tourisme, pour tous les Offices de Tourisme qui continueront de recevoir les touristes.

Monsieur BARON demande s'il y a déjà des exemples d'Offices de Tourisme intercommunautaires.

Monsieur PACAUD informe qu'il y a un Office de Tourisme intercommunautaire à Rochefort depuis quatre ou cinq ans ; il y en a un au Pays d'Aunis, en Saintonge.

Monsieur MONBEIG fait observer que la Maison du Tourisme va devoir gérer deux entités touristiques différentes, l'une pour Oléron, l'autre pour le Bassin de Marennes. Il pose la question de savoir comment il faudra faire pour que cela fonctionne bien.

Monsieur PACAUD souligne que le Pays Marennes Oléron ne constitue pas un territoire unique. Il y a une complémentarité des deux territoires et cela fonctionne bien depuis longtemps.

Monsieur MONBEIG demande ce que vont devenir les Unions départementales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Monsieur PACAUD informe qu'il n'y aura pas de changement.

Monsieur SAMZUN évoque le problème des ressources financières de la future structure. Il demande si les taxes de séjour et les dotations seront suffisantes pour le fonctionnement de cette structure. Il souligne qu'avec le plan de formation qui devra être mis en place, cela va coûter cher.

Monsieur PACAUD précise que la structure sera dotée de fonds publics, d'une subvention du syndicat mixte. Il souligne que la Maison du Tourisme dispose actuellement de recettes propres à hauteur de 55 %. Le budget global actuel de l'ensemble des Offices de Tourisme est de 1,5 M€.

Monsieur le maire informe que cette structure intercommunautaire pourrait être mise en place le 1^{er} janvier 2015.

➤ EQUIPEMENTS CULTURELS

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché de fourniture de mobilier à passer selon la procédure adaptée avec la Société Quadra Concept pour la deuxième tranche de la médiathèque, pour le coût de 59 854,38 € HT.

Monsieur SAMZUN demande si une estimation préalable du mobilier avait été faite.

Monsieur le directeur général des services informe que dans le règlement de consultation, il avait été indiqué que le montant d'acquisition ne pouvait être supérieur à 70 000,00 €.

- Il est passé un avenant n° 2 au marché correspondant au lot 6 (serrurerie) dans le cadre des travaux de construction de la deuxième tranche de la médiathèque et de la ludothèque, afin de prendre en compte la cession de la SARL A. METAL au profit de la SARL Alternatives Métal Innovation.
- Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la dotation globale de décentralisation (DGD) pour l'équipement mobilier de la médiathèque.
- Il est passé une convention de mise à disposition de la ludothèque avec l'association Lud'Oléron.

Madame BALLOTEAU souligne que le projet de convention a été examiné par la commission culture au cours de sa réunion en date du 19 septembre dernier. La commission a fait trois remarques :

- ✓ *la première concerne le nom de l'association Lud'Oléron : la commission souhaite que le nom de Marennnes soit ajouté à Oléron ; cette demande sera reformulée à l'association ;*
- ✓ *la deuxième concerne l'article 11 - assurances, et plus particulièrement la responsabilité civile de l'association : après information auprès de l'association, celle-ci a bien une assurance responsabilité civile ;*
- ✓ *la troisième concerne l'article 13 - obligations générales de l'association : la commission a demandé à substituer le verbe "devra être augmenté" au verbe "pourra être augmenté" ; la convention a été modifiée en conséquence.*

Monsieur MONBEIG demande si la subvention prévue dans la convention correspond à ce que verse la commune de Dolus.

Monsieur le maire souligne qu'il faut distinguer les prestations que peut effectuer l'association pour les communes sur le Pays Marennnes Oléron de la mise à disposition du bâtiment. La subvention indiquée dans la convention, qui inclut l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales, est liée uniquement à la mise à disposition de la ludothèque.

Madame BALLOTEAU fait observer que sur proposition de la commune de Marennnes, la ludothèque s'appellera "L'Aluette".

➤ ANIMATION CULTURELLE

- A l'unanimité, il est passé trois conventions d'accueil de spectacles en commun avec le Théâtre de la Coupe d'Or de Rochefort en vue d'organiser une programmation commune de spectacles vivants professionnels au cours de la saison 2013-2014 :
 - "Le bruit des machines" - Pascal LEJEUNE - le 7 novembre 2013 dans le cadre du Festival international des cultures francophones - spectacle de chansons
coût participation communale 4 256,00 € TTC
 - "Tout enfant abandonné sera détruit" par Jean Louis FOURNIER - le 16 janvier 2014 - spectacle de théâtre
coût participation communale 3 230,00 € TTC
 - "Ça m'énervé" - Pascal PEROTEAU - Les 6 mai 2014 (séance scolaire), 7 mai 2014 (séance scolaire et séance tout public)
coût participation communale 8 000,00 € TTC
- Une convention de partenariat avec l'association Plus de Son est passée pour l'organisation d'un concert le 9 novembre prochain dans le cadre du Festival international des cultures francophones, avec la venue de deux groupes "Vishten" et Dièse", pour le coût de 9 250,00 €.

Madame BALLOTEAU informe qu'il est prévu que la somme de 9 250,00 € soit versée en totalité au titre de l'avance.

Madame RENAUD n'est pas d'accord sur le versement de la totalité de la somme au titre de l'avance.

M. SAMZUN fait observer qu'en cas de souci avec l'association, la commune pourrait avoir du mal à récupérer la somme de 9 250,00 € versée au titre de l'avance.

Madame BALLOTEAU souligne que l'association doit faire face à des charges notamment celles liées au paiement des musiciens.

Abstention : Alain MONBEIG

➤ FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

- Il est émis un avis favorable sur le marché de fourniture à passer avec le Garage GAUTIER pour l'acquisition d'un véhicule pour les services de la mairie, pour le coût de 6 990,00 € TTC.

Monsieur SAMZUN demande s'il y a eu d'autres offres.

Monsieur DESHAYES répond négativement.

Monsieur le directeur général des services informe que les services techniques ont fait des recherches sur internet pour voir s'il y avait des offres intéressantes. Il n'y en avait pas. C'est pourquoi la commune a décidé de retenir cette seule offre qui paraissait très intéressante.

Monsieur SAMZUN souligne que juridiquement parlant, la situation est fragile s'il n'y a pas eu de publicité et si une autre entreprise n'a pas été consultée. Il regrette qu'on n'ait pas vérifié s'il y avait une Clio de qualité.

Monsieur DESHAYES souligne que les Clio sont plus chères.

Monsieur le maire précise qu'on est en dessous du seuil de publicité obligatoire.

Monsieur MONBEIG rappelle que lors de la dernière acquisition d'un véhicule chez le Garage GAUTIER, il avait signalé à la commune que les autres garages de la commune n'avaient pas été consultés, comme Marennes Auto Services.

Monsieur le maire se renseignera pour savoir Marennes Auto Services a été consulté.

Monsieur DESHAYES précise que la commune n'a donné aucune directive aux services techniques pour aller consulter les offres de tel ou tel garage. La recherche se fait en fonction des offres du moment.

Abstention : Bruno SAMZUN

➤ PORTS

- Il est passé un avenant au marché de travaux conclu avec l'Entreprise EIFFAGE pour l'aménagement des abords du port de plaisance, pour le coût de 13 929,21 € TTC.

Monsieur MONBEIG regrette que les travaux complémentaires correspondant à l'avenant soient déjà réalisés.

Monsieur MOINET précise que les travaux, qui ont consisté à changer l'enrobé par du béton lavé, ont été réalisés entre deux conseils. Il y avait urgence à réaliser ces travaux. Il souligne que le béton lavé qui a été mis en place a permis de renforcer le caractère portuaire du lieu.

Monsieur SAMZUN estime que c'est juridiquement léger, cet avenant représentant une augmentation du coût initial du marché entre 15 et 20 %. Pour lui, l'estimation des besoins est un principe fondamental des marchés publics.

Monsieur le maire rappelle qu'il bénéficie d'une délégation du conseil municipal en matière de passation des marchés publics qui, pour les montants, va bien au-delà du montant de l'avenant. Malgré cela, il demande l'avis du conseil municipal à chaque fois afin de l'associer à la décision le plus souvent possible.

Abstention : Bruno SAMZUN

- A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur les marchés à passer avec les entreprises suivantes dans le cadre de la construction d'un bâtiment technique au port de plaisance :

- lot 3 : menuiseries extérieures
REGONDEAU 12 800,00 € HT
- lot 5 : carrelage - faïence
Carrelage Sanitaire 17 1 854,00 € HT
- lot 6 : plomberie - VMC
Entreprise PETIT..... 4 828,21 € HT
- lot 7 : courants faibles et forts
SARL Guittard-Robin 4 379,35 € HT
- lot 8 : peinture
GADOU-BRAUD 4 000,00 € HT

- lot 9 : bardage bois
AMAC Royan..... 16 830,88 € HT

➤ ECOLES

- A l'unanimité :

- Il est passé des conventions de prestations de service et le maire est autorisé à procéder au recrutement d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activités, dans le cadre de la mise en œuvre des activités périscolaires.

Monsieur MONBEIG demande si on est en mesure de savoir combien la mise en place des rythmes scolaires va coûter. Il rappelle que le maire avait annoncé un coût de 90 000,00 € environ.

Monsieur DESHAYES répond que la commune est dans l'estimation qui avait été donnée, 80 000,00 € environ. Il souligne que la commune, dans le cadre de ces nouveaux rythmes scolaires, travaille à minima sur la quantité mais pas sur la qualité. Les activités sont intéressantes. La commune contrôle au centime près ce qu'elle dépense.

Monsieur MONBEIG souligne qu'il faut rajouter les heures du mercredi. Des mamans ont été obligées de mettre leurs enfants au centre de loisirs.

Madame AKERMANN précise que le centre de loisirs est payant pour les familles. C'est un choix des parents de mettre ou pas leurs enfants au centre de loisirs qui dépend de la communauté de communes et non pas de la commune.

- Il est émis un avis favorable sur le marché de fourniture de structures modulaires pour l'école maternelle à passer avec la Société HERTZ Equipement France, pour le coût de :
 - ✓ installation..... 6 930,00 € HT
 - ✓ location par mois..... 820,80 € HT
- Il est approuvé, dans le cadre des régies de recettes de la garderie scolaire des deux écoles maternelle et élémentaire, le CESU comme mode de paiement du service de garderie scolaire.

➤ VIE ASSOCIATIVE

- A l'unanimité, il est accordé une subvention exceptionnelle à l'association AMPA de 1 900,00 € pour l'organisation d'un semi-marathon à Marenes le 3 novembre prochain.

Monsieur le maire informe qu'il a décidé de retirer de l'ordre du jour la demande de subvention présentée par l'association Collectif des parents des résidents de l'hôpital dans l'attente de précisions.

➤ COMPTABILITE - FINANCES

- A l'unanimité :

- Il est fixé le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,44.
- Il est procédé à l'ouverture de crédits suivants suite à l'intégration de nouvelles subventions dans le budget acquises depuis le vote du budget primitif :

- ✓ opération 11 - médiathèque
1327 - budget communautaire + 98 000,00 €
- ✓ opération 33 - ludothèque
1327 - budget communautaire + 55 000,00 €
- ✓ opération 35 - marché couvert
1321 - Etat..... + 298 000,00 €
1322 - région..... + 90 000,00 €

- ✓ non individualisé
- article 1641 - emprunt..... - 496 830,00 €
- article 16876 - emprunt..... - 44 170,00 €

➤ **DIVERS**

- A l'unanimité, il est accordé une indemnité de conseil au taux de 100 % pour la durée de sa gestion, au prorata temporis pour chaque exercice comptable concerné, au receveur municipal.

➤ **PATRIMOINE**

- A l'unanimité :
 - Il est cédé à Madame Michèle POITRENAUD la parcelle cadastrée section BS n° 54, sise à l'Arceau, d'une superficie de 24 m², au prix de 1 000,00 € hors frais notariés et de bornage, à la charge de l'acquéreur.
 - Il est procédé à l'acquisition de l'ancien Palais de Justice cadastré section AW n° 111, sis rue du Maréchal Foch, appartenant au Conseil général de la Charente-Maritime, pour le prix de 440 000,00 € hors frais notariés.

Monsieur le maire informe qu'il n'y a pas d'affectation définitive prévue. Lorsqu'il y aura déplacement du dojo, la commune pourra récupérer le bâtiment. Pour lui, il est important que ce bâtiment entre dans le patrimoine communal. Il est cadastré "service au public" dans le plan local d'urbanisme.

Monsieur SAMZUN demande si le bâtiment est en bon état.

Monsieur DESHAYES informe que le bâtiment est sain.

Monsieur MONBEIG demande s'il est possible de le visiter.

Monsieur le maire répond qu'il organisera une visite. Il ajoute que si la commune peut en avoir un usage à moindre coût, elle étudiera la question. En termes de continuité piétonne, il y a un principe matérialisé au plan local d'urbanisme.

Monsieur DESHAYES précise que l'ancienne loge du concierge du tribunal est intéressante.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur SAMZUN informe que dans le dernier bulletin municipal, les coordonnées de la PMI sont erronées.

Monsieur le maire souligne que la commune a repris ces coordonnées sur le site du Conseil général 17.

Monsieur SAMZUN souligne qu'il aurait été bien de préciser quelle collectivité gère la PMI et de dire que c'était le Conseil général.

Monsieur le maire note que ce qui compte le plus, c'est que les Marennais sachent qu'elle se situe dans le bâtiment de l'ancienne sous-préfecture.

La séance est levée à 21h 17.